

Les recommandations du CESE pour *un contrat ambitieux entre l'agriculture et la société française*

RAPPORTEURS
Christophe Grison et Franck Tivierge

2023-017
NOR : CESL1100017X
Mercredi 14 juin 2023

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026
Séance du 14 juin 2023

Les recommandations du CESE pour *un contrat ambitieux entre l'agriculture et la société française*

Avis du Conseil économique, social
et environnemental sur proposition
de la commission Territoires, agriculture
et alimentation

Rapporteurs :
Christophe GRISON
Franck TIVIERGE

Question dont le Conseil économique, social
et environnemental a été saisi par lettre de la
Première ministre en date du 17 février 2023.
Le bureau a confié à la commission
Territoires, agriculture et alimentation,
la préparation d'un avis intitulé *Les
recommandations du CESE pour un contrat
ambitieux entre l'agriculture et la société
française*. La commission Territoires,
agriculture et alimentation présidée
par M. Henri Biès-Péré, a désigné
MM. Christophe Grison et Franck Tivierge
comme rapporteurs.

synthèse

L'agriculture française est aujourd'hui confrontée à de multiples défis de natures très différentes : climatiques et environnementaux, économiques, alimentaires, sociaux ainsi que démographiques. En effet, elle doit simultanément s'adapter au changement climatique et lutter contre celui-ci, préserver la biodiversité, en réussissant la transition agroécologique, et renforcer la sécurité et la souveraineté alimentaires de notre pays. Elle doit aussi améliorer son attractivité afin d'assurer le renouvellement des actifs, agricultrices, agriculteurs et salariés, en pérennisant des emplois en qualité et en quantité suffisantes. La performance économique des filières doit permettre un juste retour à l'ensemble des acteurs et répondre aux besoins des consommatrices et des consommateurs.

La crise du Covid puis la guerre en Ukraine qui ont entraîné des conséquences négatives très importantes en particulier en termes d'approvisionnements énergétique, alimentaire et en intrants, ont mis en évidence les vulnérabilités et les dépendances européennes et françaises des filières alimentaires.

Retrouver un niveau d'autonomie stratégique satisfaisant et suffisant afin d'assurer notre sécurité et notre souveraineté, particulièrement en termes d'alimentation, est devenu une priorité.

Le Gouvernement a donc décidé que sur la base d'un Pacte entre la nation et son agriculture, un projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles, élaboré à l'issue d'un vaste processus de concertation mené tant au niveau national que territorial, sera prochainement soumis au Parlement.

L'objectif de ce Pacte est de parvenir à une vision partagée de ce que devra être notre agriculture, son organisation et ses productions, à l'horizon 2040, en identifiant les évolutions qu'elle sera amenée à réaliser d'ici là. Il s'agit ainsi, de préciser, d'une part, selon les termes de la saisine de la Première ministre, « *les attentes des citoyens/consommateurs* » et, d'autre part, les conditions à réunir pour que les actifs agricoles soient en mesure de répondre à celles-ci, en particulier s'agissant de l'amélioration de leurs revenus. La future loi prévoira des mesures techniques destinées à atteindre les objectifs fixés dans le Pacte par le Gouvernement.

Dans cet avis, le CESE propose ses orientations pour le Pacte. Elles se structurent autour de 3 axes et se déclinent en une douzaine de préconisations.

Le premier axe vise à produire au plus près des consommateurs et rendre accessible à tous, une alimentation saine et durable.

Le deuxième a pour ambition de donner un souffle nouveau à l'agriculture française pour y attirer de nouveaux actifs et maintenir un tissu d'exploitations agricoles sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le dernier s'attache à resserrer les liens entre l'agriculture et la société, grâce à une meilleure compréhension réciproque¹. En effet, nous constatons que l'évolution de l'organisation globale de l'accès à l'alimentation et la hausse de la population en milieu urbain ont eu pour effet de distendre le lien entre l'acte de production et celui de la consommation, entraînant une méconnaissance, voire une incompréhension des attentes réciproques des différents acteurs.

A l'inverse, l'agriculture ne prend pas toujours suffisamment en compte les préoccupations grandissantes de la société, la réalité économique s'imposant bien souvent. C'est pourquoi, le Pacte qu'il convient de construire collectivement doit constituer le fondement d'un véritable « récit » pour partager à la fois les orientations et les objectifs assignés à l'agriculture ainsi que le chemin à parcourir ensemble pour les atteindre.

Le secteur agricole dans les régions ultramarines est l'objet de spécificités marquées. C'est pourquoi une contribution dédiée a été élaborée par la délégation aux Outre-mer du CESE. Elle est annexée dans son intégralité au présent avis.

¹ Un sondage Odoxa Dentsu Consulting réalisé pour France info et le Figaro, les 19 et 20 février 2020 montre que 9 français sur 10 ont une bonne opinion des agriculteurs et qu'ils sont de plus en plus préoccupés par la qualité de leurs aliments. Cependant, cette perception est moins bonne pour les nouvelles générations, du fait d'un manque de liens de proximité par le développement du mode de vie urbain, et le déclin de la population agricole.

RELEVÉ DES PRECONISATIONS

Des préconisations articulées autour de trois axes :

AXE 1 : REPRENDRE EN MAIN NOTRE ALIMENTATION POUR PRODUIRE ET RENDRE ACCESSIBLE À TOUS, UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE

PRÉCONISATION #1

Initier une démarche portée par la France pour transformer la PAC en Politique agricole et alimentaire commune (PAAC).

PRÉCONISATION #2

Rendre opposables les clauses sociales et environnementales dans tous les accords de commerce négociés par l'UE.

PRÉCONISATION #3

Assurer une concurrence équitable au sein de l'UE en mettant fin à toute forme de dumping interne grâce à une convergence vers des standards sociaux, environnementaux, élevés.

PRÉCONISATION #4

Élaborer, en concertation avec tous les acteurs, un plan national d'accompagnement à 10 ans visant à mettre en œuvre la future Stratégie Nationale de l'Alimentation, de la Nutrition et du Climat et en renforçant la cohérence des politiques publiques.

PRÉCONISATION #5

Développer la contractualisation tripartite (producteurs, distributeurs, transformateurs) pour parvenir à une répartition équilibrée de la valeur.

PRÉCONISATION #6

Systématiser les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), au niveau intercommunal ou d'autres bassins de vie pertinents.

AXE 2 : ATTIRER DE NOUVEAUX ACTIFS ET MAINTENIR UN TISSU D'EXPLOITATIONS AGRICOLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, POUR DONNER UN SOUFFLE NOUVEAU À L'AGRICULTURE FRANÇAISE :

PRÉCONISATION #7

Favoriser les transmissions en facilitant le plus en amont possible la mise en relation des futurs cédants avec une plus grande diversité de profils de porteurs de projets.

PRÉCONISATION #8

Créer un véritable guichet unique installation/transmission en généralisant les Points accueil installation transmission et en y intégrant la dimension « formation ».

PRÉCONISATION #9 :

Valoriser des filières de formation vers des métiers attractifs et d'avenir.

PRÉCONISATION #10

Développer des actions de communication sur les métiers de l'agriculture et ceux de l'ensemble de la filière, ainsi que sur les valeurs et les missions qui doivent s'y rattacher.

**AXE 3 : CONCLURE UN CONTRAT
RÉCIPROQUE AUTOUR DES ENJEUX
DE L'ALIMENTATION ET PLUS
LARGEMENT DE L'AGRICULTURE,
POUR RESSERRER SES LIENS
AVEC LA SOCIÉTÉ :**

PRÉCONISATION #11

Renforcer la transparence et la traçabilité sur toute la chaîne alimentaire et apporter des réponses aux nouvelles attentes sociétales.

PRÉCONISATION #12

Renforcer les actions de communication et de sensibilisation pour informer sur les différents enjeux liés à l'alimentation et améliorer la connaissance des réalités et des apports de l'agriculture.

PRÉCONISATION #13

Utiliser le levier de la restauration hors domicile qu'elle soit collective ou commerciale.

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

lecese.fr

Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux



Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411230017-000623 - Dépôt légal : juin 2023 • Crédit photo : Dicom

ecese.fr

9, place d'Éléna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00



**PREMIÈRE
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les éditions des
Journaux officiels

N° 41123-0017

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-167389-2



9 782111 673892